



LE MONITEUR DE LA

Sellerie

MARS - AVRIL 1963
Le numéro : 0,80 F.

Bourcellezie
Garniture auto
Lilozie
Tapisserie
Professions
connezes



Une belle réalisation
des Compagnons du
Tour-de-France, de
Lyon.



SOMMAIRE

de ce numéro

● EDITORIAL	3	● RENSEIGNEMENTS INTERPROFESSIONNELS	10
● LA VIE DU CUIR	4	● LE FOYER ARTISANAL	11-12
● L'INSCRIPTION AU REPERTOIRE DES METIERS	5	● LES PETITES ANNONCES	13-14
● L'ACTIVITE SYNDICALE	6 à 9	● EVALUATION DES AVANTAGES EN NATURE	15

LE RECENSEMENT INDUSTRIEL

de 1963

La France va effectuer au cours du premier semestre 1963 un recensement de l'industrie et de l'artisanat.

Ce recensement qui décrira l'état des entreprises industrielles et leur activité au cours de l'année 1962 a été prescrit par deux *décrets* : du 20 juin 1961 et du 23 mai 1962. Il donne une garantie absolue quant au respect du secret statistique ; sous aucun prétexte, les renseignements individuels ne seront communiqués à qui que ce soit.

Ce recensement est fait par l'I.N.S.E.E. (Institut National des Statistiques et des Etudes Economiques).

Les artisans doivent recevoir les imprimés pour ce recensement à raison d'une entreprise sur huit et sont désignés par tirage au sort.

Ceux qui ont reçu ces imprimés devront les remplir le plus correctement possible en se basant sur la première déclaration qu'ils ont effectuée concernant l'exercice de 1962.

La révision des Loyers Commerciaux

Nos adhérents savent que pour qu'un loyer soit susceptible de révision, « abstraction faite du cas très rare où il y a modification des facteurs locaux de commercialité », il faut que l'indice des 250 articles ait varié de plus de 15 % entre le mois à partir duquel ce loyer est devenu applicable et le mois au cours duquel la demande en révision est notifiée.

Prenons un exemple : un loyer est devenu applicable en décembre 1959 ; une demande en révision est notifiée par le propriétaire en mars 1963. Pour savoir si cette demande est recevable, il faut confronter l'indice de décembre 1959 à l'indice de mars 1963. Or, l'indice des 250 articles est publié avec un certain retard. Il faut donc attendre avril pour déterminer si la demande en révision notifiée en mars est ou non recevable. Il nous paraît donc opportun que nos adhérents nous consultent lorsqu'ils sont

embarrassés sur le point de savoir si la demande en révision qui leur a été notifiée est recevable ou non. Mais nous les prions instamment de nous préciser le mois ou le loyer actuel est devenu applicable, ainsi que la date de la demande en révision.

Nous publions ci-dessous l'indice des 250 articles du mois de mars qui est de 146,8.

Il était de (1962) :
— novembre : 143,9.
— décembre : 144,7.
— janvier : 146,6.
— février : 146,8.
— mars : 146,8.

Au sujet de l'inscription aux Chambres de Métiers

NOUS vous avons parlé déjà de cette question, et particulièrement dans notre journal de janvier.

Nous vous tenions au courant et nous vous disions de ne rien faire auprès des Chambres de Métiers tant que nous ne vous l'aurions pas recommandé.

Comme vous pouvez vous en rendre compte, et conformément à l'arrêté du 10 mars dernier, les Chambres de Métiers informeront les artisans d'avoir à se faire inscrire au Répertoire des Métiers par voie d'affiche ou toute autre publicité. Vous aurez donc **20 jours** pour effectuer cette inscription et, pendant cette période, si vous avez besoin de renseignements, demandez-les à votre Syndicat.

Nous nous permettons, cependant, de vous rappeler :

que la majorité de nos adhérents sont actuellement inscrits au Registre des Métiers comme « Bourrelier-Sellier ». La profession de bourrelier étant maintenant chez la plupart de nos collègues en déclin, beaucoup pensent se faire inscrire au Répertoire des Métiers comme « Tapissier-Litier-Matelassier ». Nous rappelons que ceci peut avoir quelques inconvénients. Tout d'abord parce que vous avez un métier que vous exercez depuis des années et que vous en aurez encore besoin. Peut-être pas en bourrellerie, mais n'oubliez pas que votre métier vous a permis de faire de nombreux travaux en dehors de la bourrellerie, et la majorité des travaux que vous exécutez, sont de la sellerie. D'ailleurs, cette appellation vous ouvre de nombreux horizons et, il faut le reconnaître, c'est votre véritable métier. Vous faites tous, plus ou moins, de la tapisserie, de la literie. Beaucoup en ont toujours fait plus ou moins, mais la literie (confection et réparation de sommiers et matelas) a, de tous temps, été un métier connexe. C'est pourquoi vous devriez vous faire inscrire dans votre métier : la Sellerie. Vous ajouterez, sans doute, d'autres appellations, mais, en priorité, il faut vous faire inscrire « Sellier » et ensuite les branches que vous désirez adjoindre :

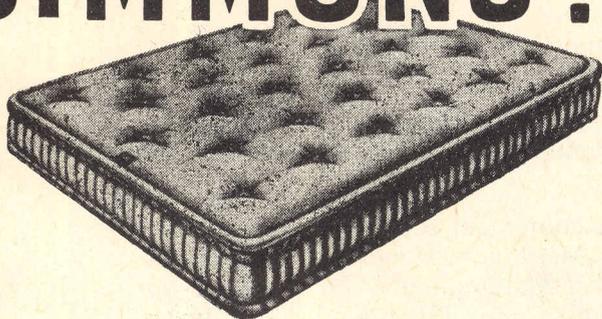
- Sellier - Litier - Matelassier
- Sellier - Litier - Tapissier
- Sellier - Voilier - Storiste
- Sellier - Tapissier - Litier - Matelassier - etc...

Pensez également que, si pour une raison quelconque, nous étions revenus à la répartition des matières, vous n'obtiendriez rien en sellerie si vous avez abandonné complètement cette appellation. Donc, quelles que soient vos intentions, conservez, avant tout, votre métier de sellier.

SAVOIR DORMIR,
c'est savoir VIVRE !...



dormez
SIMMONS!



seul, **SIMMONS**
utilise des coutils
traités



Compagnie Continentale **SIMMONS**

5, Rue Keppler - PARIS-16^e

KLEber 05-85

SELLIERS - GARNISSEURS

**LE RECUEIL
DES
TRAVAUX
PRATIQUES***
*mis à jour
est paru !*

Vous trouverez dans cet important ouvrage, réalisé par les Professionnels de la Commission spécialisée, tous les éléments qui vous sont indispensables pour chiffrer les travaux de garniture pour toutes les marques de voitures courantes. Ce Recueil est imprimé sur feuillets mobiles, ce qui permettra sa mise à jour continue.

**CET OUVRAGE EST INDISPENSABLE
A TOUS LES PROFESSIONNELS
LE SYNDICAT**

* A la disposition de tous les adhérents pour 12 NF.
Envoi par poste : 13 NF.

S'adresser : *Syndicat National des Selliers-Bourreliers*
7, rue G.-Lardennois, Paris - C.C.P. Paris 20-38-86.

La Vie du Cuir

d'après les ventes de Paris de Mai



GROS CUIRS : Parité sur l'ensemble des sortés.
Légère poussée sur les bœufs lourds.

VEAUX : Baisse des légers et lourds.

35.000 cuirs figuraient au catalogue de cette première journée de vente. Dès les premières enchères, on s'aperçut que les vendeurs n'étaient pas disposés à laisser partir les marchandises à des cours inférieurs à ceux du mois d'avril. Et de fait, la majorité des enchères de VACHES s'effectuèrent à des cours identiques à ceux d'avril : 1,00 franc pour les vaches de 25 à 29,5 ; 0,93 et 0,94 pour les 30 à 34,5. On notera qu'en ce qui concerne les VACHES, et plus précisément les catégories dites « AUTRES PROVENANCES », les enchères s'effectuèrent toutes au niveau des ventes du mois d'avril.

Les enchères de BŒUFS furent, elles, plus laborieuses, encore que les catégories lourdes firent l'objet d'une compétition qui se traduit par une légère hausse des cours par rapport au mois précédent : + 0,05 pour les 45,5 à 49 et + 0,04 pour les 50 kgs et sus. Les BŒUFS légers ne trouvèrent pas preneur en vente, le cours de 1,30 pour les 29 et sus n'ayant pas été accepté par les acheteurs. Dans les SORTES MOYENNES, seuls les 35 à 39 kgs furent adjugés à 0,93, et en partie seulement.

LES ARTISANS

actuellement inscrits au Registre des Métiers
vont devoir s'inscrire au Répertoire des Métiers

Le décret du 1^{er} mars 1962 a supprimé le registre des métiers, à compter de sa date d'entrée en vigueur (17 juillet 1962). A partir de cette date, les entreprises de moins de 5 salariés, *nouvellement créées*, sont donc tenues de s'inscrire au Répertoire des Métiers institué par le décret.

Aucune précision n'avait encore été donnée quant à l'inscription des artisans *précédemment inscrits au Registre des Métiers*.

Un arrêté publié au *Journal officiel* du 10 mars 1963 apporte ces précisions.

Il concerne donc l'Inscription au Répertoire des Métiers des artisans qui étaient précédemment inscrits au Registre des Métiers.

Nous allons analyser ce texte en nous posant les différentes questions qui se présentent à un artisan lors de son inscription.

1. Qui est obligé de s'inscrire ?

Ce sont les entreprises ayant pour chef les artisans précédemment inscrits au Registre des Métiers.

2. Quelle sera la source de cette obligation ?

La Chambre de Métiers informera les entreprises artisanales de la nécessité de leur immatriculation au Répertoire par la *publication, d'une durée de 20 jours*, réalisée par voie d'affichage à la Chambre de Métiers.

Cet affichage devra être fait dans un délai de 2 ans à dater de l'entrée en vigueur du décret du 1^{er} mars 1962, c'est-à-dire à partir du 17 juillet 1962.

La publication mentionnera pour chaque entreprise le nom du chef de cette entreprise, l'adresse de l'entreprise et l'activité exercée donnant lieu à l'immatriculation.

3. Comment se fera l'immatriculation et quels seront les renseignements à fournir ?

Les chefs d'entreprises devront présenter leur déclaration d'immatriculation au Registre des Métiers et éventuellement les déclarations modificatives intervenues postérieurement (changement d'activité, création de société, etc.).

Cette formalité devra être faite dans le délai d'un mois à compter du terme de la période d'affichage de 20 jours ; si elle n'est pas faite dans ce délai, la Commission du Répertoire des Métiers pourra déposer auprès du Président de la Chambre de Métiers une proposition d'immatriculation et le chef d'entreprise n'ayant pas fait immatriculer son entreprise dans le délai prévu se verra infliger les sanctions définies ci-dessous (voir 5).

Les mentions exigées au Répertoire des Métiers autres que celles ayant figuré précédemment au Registre des Métiers et celles qui auraient fait l'objet d'une modification depuis la dernière inscription portée à ce Registre devront faire l'objet d'une justification dans les conditions fixées par un arrêté du 27 juillet 1962. (Par exemple, pour un établissement nouvellement créé, présentation du bail ou du titre de propriété de l'immeuble ou d'une quittance de loyer, ou d'une autorisation du propriétaire.) Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès de votre syndicat.

A défaut de la production des déclarations d'immatriculation ou de la modification d'inscription au registre, les intéressés devront indiquer le numéro sous lequel ils figuraient antérieurement au Registre des Métiers et justifier des mentions à porter au Répertoire dans les formes prévues par l'arrêté du 27 juillet précité.

Sauf opposition à l'immatriculation (cette opposition peut être faite par les ressortissants des Chambres de Métiers, leurs organisations professionnelles représentatives, le Préfet, le Procureur de la République, les Présidents de Chambres de Métiers et de Chambres de Commerce durant la période d'affichage - 20 jours - et par le chef d'entreprise jusqu'au terme du délai d'un mois), l'entreprise sera immatriculée sans la nécessité d'aucune autre formalité par le Président de la Chambre de Métiers.

4. Tarif de l'immatriculation.

Le coût de l'immatriculation est de 25 francs.

5. Sanctions.

Si le chef d'entreprise n'a pas fait opposition mais n'a pas procédé non plus aux formalités prévues, dans le délai d'un mois à compter du terme de la période d'affichage (20 jours), s'il n'a pas pu prouver par ailleurs qu'il avait fait tout ce qui était en son pouvoir pour obtenir les justifications nécessaires dans le délai, l'immatriculation de l'entreprise sera poursuivie comme il a été dit plus haut (3. § 2) par la Commission du Répertoire des Métiers et le Chef d'entreprise pourra se voir infliger une amende de 60 à 400 F. Le tarif d'immatriculation se verra porter de 25 F à 40 F pour les entreprises individuelles et à 50 F pour les sociétés.

(A suivre)

— Outils pour —
**SELLIERS, BOURRELIERS,
MAROQUINIERS, etc...**



BLANCHARD



A PARIS

EXIGEZ DE VOS FOURNISSEURS LES OUTILS GARANTIS BLANCHARD

SOUBEYRAN - CHAVANNE et Cie

**OUTILS POUR TAPISSIERS,
CORROYEURS, CARROSSIERS,
GARNISSEURS, etc...**



30 bis, rue Moret, PARIS (11^e)

L'ACTIVITE SYNDICALE

EURE-et-LOIR

L'Assemblée Générale du Syndicat

s'est déroulée le **Mardi 12 Février**

en présence de nombreux collègues qui ont tenu à rendre hommage à leur Président **M. GOUHIER**, décédé récemment

L'Assemblée générale des Selliers-Bourreliers-Tapissiers de l'Eure-et-Loir a eu lieu le **mardi 12 février**, à Chartres, salle de l'Hôtel de l'Ecu.

La séance est ouverte à 9 h. 30, sous la Présidence du Vice-Président, M. Ménager ; entouré de M. Brière, Secrétaire ; Mme Houvet, Trésorière ; tous les membres du Bureau et M. Volton, Secrétaire général du Syndicat national.

A l'ouverture de la séance, le Vice-Président donne la parole à M. Volton. Celui-ci rappelle la mémoire de notre dévoué Président M. Gouhier, disparu au cours de l'année, et souligne combien il a été dévoué pour les collègues de son département et quel vide il a été créé au sein de cette Assemblée. C'est debout que les collègues rendent encore un hommage à leur cher Président.

Le Vice-Président M. Ménager remercie les collègues présents venus aussi nombreux — puisque la salle était trop petite, et un certain nombre de collègues ont été obligés de rester dans une salle attenante.

Le Secrétaire, M. Brière, donne le compte rendu de la dernière réunion qui est adopté.

Mme Houvet, Trésorière, lit le compte rendu financier qui est adopté à l'unanimité.

MM. Dromain et Lethiers, Commissaires aux Comptes, donnent leur rapport qui est adopté.

La disparition de notre regretté Président met dans l'obligation de reformer le bureau.

M. MENAGER, Vice-Président, est nommé Président d'Honneur.

Sont désignés :

M. ROULLEAU, Président.

M. PINCELOUP, Vice-Président.

M. BRIERE, Secrétaire.

Mme HOUVET, Trésorière.

M. RUTARD, Trésorier-adjoint.

Désignation des délégués au Congrès national de 1963 :
Sont désignés : MM. DUTEUIL - ROULLEAU.

Délégués à l'Assemblée générale de la Mutuelle nationale :
MM. CARLET - LHOSTE - MOUNET - GALLETIN - BOUCHER - MARIGOT.

Le Délégué au dernier Congrès National donne un compte rendu de celui-ci. Il dit toute la satisfaction qu'il a eue de voir et d'apprécier l'organisation nationale de notre Syndicat et de faire connaissance des membres des commissions professionnelles nationales.

M. Volton passe en revue toutes les questions intéressant la profession, notamment la transformation du métier et fait part de sa satisfaction de voir dans la salle un nombre important de tapissiers. Il s'empresse de leur faire savoir qu'ils ne croient pas qu'ils sont au sein de cette Assemblée inférieurs à leurs collègues selliers mais au contraire, que, s'ils étaient invités, c'était à part entière et en vue de collaborer en amis sincères. La place qui leur revient au sein même du bureau du Syndicat en est le meilleur témoignage. M. Volton rappelle que, maintenant, les selliers font le même travail que leurs collègues tapissiers-litiers avec lesquels ils doivent travailler en bonne collaboration et ne pas se faire concurrence comme ceci se produisait auparavant. Les collègues présents sont bien d'accord. Ensuite, fut traité le problème des questions sociales, fiscales et diverses. De nombreuses questions furent posées et M. Volton donna tous renseignements demandés avec sa compétence habituelle.

La séance est levée à 13 h. 30.

A l'issue de la réunion, eut lieu un déjeuner en commun qui réunissait la plupart des collègues présents.

Une délégation a porté des fleurs pour l'anniversaire de notre regretté Président M. Gouhier.

Vous ne pourrez lutter contre la concurrence industrielle que lorsque vous serez bien placé dans vos achats pour : **VOS BACHES, COTON, LIN, COUTIL, LAINES, RESSORTS, TOILE JUTE**

CONSULTEZ LA

Coopérative Nationale des Selliers - Bourreliers - Litiers - Garnisseurs

7, RUE GEORGES - LARDENNOIS, PARIS (19^e) Tél : BOL. 80-44

L'Assemblée Générale du Syndicat a donné lieu à un large tour d'horizon des problèmes de la profession

L'Assemblée générale du Syndicat de la Gironde s'est tenue, à Bordeaux, le **lundi 1er avril**.

La séance est ouverte à 9 heures, sous la Présidence de **M. Verdery**, assisté de tous les membres du bureau.

Malgré l'heure matinale, les collègues sont présents, nombreux. Le Président les félicite d'avoir répondu à son appel et fait un exposé sur la situation générale dans le département.

Le compte rendu financier est présenté par le Trésorier, **M. Morin**. Celui-ci est adopté à l'unanimité après le rapport de la Commission de contrôle représentée par **M. Barthelier**.

Le Bureau est reconduit pour 1963 :

Président : **M. VERDERY**.

Vice-Présidents : **MM. CHASSAGNE, BARBE et FAUQUET**.

Secrétaire : **M. OBBEE**.

Trésorier : **M. MORIN**.

Trésorier-adjoint : **M. FERRAND**.

Le Président souhaite une amicale bienvenue à **M. Volton**, Secrétaire général du Syndicat national, et lui donne la parole.

M. Volton remercie les collègues présents et les félicite vivement de l'effort qu'ils ont fait pour assister aussi nombreux à cette réunion, ce qui prouve tout l'intérêt qu'ils portent aux questions intéressant le Syndicat.

Il remercie **M. Verdery** de son activité ainsi que tous les membres du bureau, et, avec sa compétence habituelle, **M. Volton** traite des questions portées à l'ordre du jour.

Les questions économiques, fiscales, sociales sont passées en revue. La question maladie-chirurgie fut particulièrement débattue car cette couverture deviendra bientôt obligatoire. Nos collègues non couverts ont tout intérêt à demander leur adhésion à notre mutuelle professionnelle.

M. Volton entretient l'Assemblée de l'inscription au Répertoire des Métiers et de différentes questions portées à l'ordre du jour en déployant son éloquence coutumière sans oublier le moindre détail et répondant également de sa manière la plus affable à toutes les questions qui lui furent posées.

Le Président remercia **M. Volton** de toutes ces explications ; chacun en fera sûrement son meilleur profit.

A midi a eu lieu un vin d'honneur, présidé par **M. Masson**, Président de la Chambre de Métiers. Celui-ci exprima son plaisir d'assister à notre manifestation et aussi son étonnement de voir tant de membres à notre réunion. Il ne manqua pas de souligner que de nombreux syndicats

trois fois plus nombreux que le nôtre, étaient fréquemment quatre fois moins nombreux à la réunion... « C'est — dit-il — ce qui représente la vitalité de votre Syndicat ».

Il est vrai que l'on peut octroyer à nos collègues venus à cette réunion, la mention Bien.

Le Président de la Chambre de Métiers s'excusa de ne pouvoir assister à notre déjeuner vu l'état de santé de **Mme Masson**.

A 13 h. 30, la plupart des collègues étaient réunis autour d'une table bien garnie d'un déjeuner succulent, arrosé de bonnes bouteilles de Margaux apportées par nos collègues **Painvin** et **Taris**, ainsi que d'un Sauternes délicieux apporté par notre ami **Barbe**. Ces bonnes bouteilles furent tout particulièrement appréciées.

Au dessert, le Président **Verdery**, reprenant une vieille tradition, décerna quelques récompenses. Au nom du Président de la Chambre de Métiers, il décerna un diplôme et une Médaille d'Or à :

M. Labrunette,

et une médaille de bronze à :

M. Combillet et **M. Fauquet**.

Au nom du Syndicat, il fut décerné un diplôme d'honneur à :

M. Obbee, pour sa 30ème année aux fonctions de Secrétaire du Syndicat.

un diplôme d'honneur :

M. Painvin, lauréat de plusieurs expositions artisanales.

Nos jeunes furent aussi à l'honneur pour leurs succès dans divers concours. Ce sont :

MM. Taris - Lahille - Marty - Ricaud - Ferrand, qui ont reçu également un diplôme d'honneur.

Une agréable surprise attendait notre Secrétaire général : **M. Volton** « l'hommage et la reconnaissance du Syndicat de la Gironde » à **M. Emile Volton** « Le Pèlerin de la Corporation » pour ses 21 années de présence consécutives à nos réunions générale, à Bordeaux.

Très touché de cette marque de sympathie, **M. Volton** remercia tous ses amis de la Gironde et donna l'accolade à notre Président, sous les applaudissements de tous.

Excellente journée syndicale et rendez-vous fut pris pour l'année prochaine.

Le Président : **VERDERY**.

Le Secrétaire : **OBBEE**.

ATTENTION. — Nous informons nos adhérents du département de la Gironde qu'une erreur s'est glissée dans le dernier tarif, qu'ils ont reçu.

Au n° 21 bis, il faut lire 324.00 et non 424.00. Veuillez rectifier et nous excuser.

En présence de nombreux Collègues....

Brillante Réunion d'Information Intersyndicale

La séance est ouverte à 10 heures, par le Président Bonnamy, entouré des membres du bureau. Après avoir souhaité la bienvenue aux collègues présents et aux membres des Syndicats voisins : du Loir-et-Cher, représenté par MM. Dubreuil, Chartrain, Blondeau ; de l'Indre, par MM. Perrot, Girault, Perraguin, Berthelot ; de la Vienne, par M. Berton et un représentant de la Section de Saumur : Maine-et-Loire, le Président fait valoir l'intérêt de ses rencontres interdépartementales pour le plus grand profit de la profession.

Une minute de silence est observée à la mémoire de nos adhérents décédés ou de leur famille : M. Thibault, de Continvoir ; le petit-fils de Louault, de la Celle-Saint-Avent ; Mmes Louzillou, d'Amboise et Maurice, de Génillé.

Il est d'abord fait allusion aux taxes dont tous les patrons doivent tenir compte pour être en règle avec la législation : médecine du travail, contrat d'apprentissage, livre de paye et bulletin de salaires, sans oublier les heures supplémentaires. En ce qui concerne les retraites complémentaires celles-ci ne sont pas encore dues dans la profession mais les intéressés, pour conserver leur main-d'œuvre, peuvent y souscrire. Pour les C.A.P., le Président insiste sur la valeur d'apprécier la couture-main, départ de base de la profession, et du devoir des maîtres d'apprentissage d'éduquer leurs apprentis.

Abordant le tarif, la question du prix de l'heure est discutée et après une étude approfondie, la démonstration est faite qu'il n'y a pas à descendre en-dessous du prix indiqué pour financer les charges nouvelles qui vont se présenter après majoration des cotisations Caisse Vieillesse et l'institution du régime maladie obligatoire.

Au sujet de ce nouveau régime, le Président fait observer que, pour la même cotisation prévue à peu près, la Caisse Mutualiste d'Indre-et-Loire garantit le remboursement des frais de chirurgie, 75 % de la pharmacie, avec ristourne en plus, de 12 % sur les médicaments pris à la pharmacie mutualiste, les frais médicaux remboursés d'une façon substantielle. Le projet de loi devrait en tenir compte et s'en inspirer, puisque le régime des mutuelles est plus avantageux.

Puis, la parole est donnée à M. Volton qui rappelle aux auditeurs qu'ils doivent avoir une comptabilité en règle pour connaître leur situation et se défendre auprès des inspecteurs pour leur imposition aux B.I.C.

Ensuite, il rappelle que le livre de la sellerie-garniture est à la disposition de tous les membres du Syndicat avec les nouveaux feuillets annexes des derniers modèles et que le recueil de prix de la tapisserie-literie est à l'étude et que les intéressés en seront avertis dès sa parution.

Pour l'instant, il y a lieu d'attendre pour se faire inscrire au répertoire des métiers et de ne pas oublier au jour de la nouvelle inscription, la dénomination de sellier ou bourrelier précédant tout autre activité, soit litier-tapissier-mate-lassier.

Il rappelle que les collègues ne doivent pas la taxe de : 0,40 % au centre technique du cuir comme certains services l'ont réclamée à divers collègues.

Enfin, divers renseignements généraux demandés ont fait l'objet d'une discussion générale utile à tous.

Le Trésorier donne lecture du bilan du Syndicat, qui est accepté à l'unanimité.

Le Président rappelle aux syndicalistes que, depuis plus de 40 ans, une Coopérative de Sellerie-Bourrellerie avait été constituée à Tours, que plusieurs maisons de fournitures ont disparu et, après avoir servi de frein au prix, des maisons concurrentes font des ristournes sur achats en fin d'année, imitant en cela la Coopérative. Il invite les collègues non-adhérents à venir grossir nos rangs et aux coopérateurs à intensifier leurs achats, imitant en cela leurs clients, les agriculteurs, qui ont compris les bienfaits de la coopération.

La séance est levée à 13 heures. Un déjeuner amical réunit une quarantaine de collègues et nos amis, Girault de l'Indre, nous raconta quelques histoires berrichonnes et Lucas, de Pernay, de son cru tourangeau.

Bonne journée pour la Chambre syndicale tourangelles.

Le Président : BONNAMY.

Le Secrétaire : POULEAU.

UNION TEXTILE INDUSTRIELLE ET COMMERCIALE VACHET et FILS ISSOUDUN (INDRE) Téléphone : 152

Position TISSAGE
par pièces et demi-pièces

vous offre
4 ATOUTS MAITRES

Position GROSSISTE
par coupes

Le COUTIL 5AN, présentation et poids du plus lourd métis rayé, moins cher, 7 FOIS PLUS RESISTANT à la coupure, traitement aseptique, le PREMIER et le SEUL en France, GARANTI 5 ANS.

Les BACHES LIN NOVATAMIS traitement PLASTIQUE AERE (pas de condensation), la plus grande imputrescibilité sur le lin, le plus résistant aux mauvais soins.

Les BACHES COTON ATAMIZED au Sanitized le plus puissant imputrescibilisant connu, les seules en France vendues avec bulletin de GARANTIE D'IMPRESCIBILITE ETALE SUR 3 ANS.

La toile MOISSONNEUSE USA. Ge Origine, sans apprêt, chaîne et trame retors 5 fils (largeurs du 12 au 180). Résistance depuis plus de 30 ans et jusqu'à ce jour ENCORE INEGALEE.

ET TOUS LES ARTICLES TEXTILES POUR BOURRELIERS, CARROSSIERS, TAPISSIERS.

Fabrication rapide.. Bâches et bannes confectionnées. Atelier spécial construit fin 1962. Prix sans concurrence.

En présence de M. VOLTON, s'est déroulée l'Assemblée Générale du Syndicat, le Jeudi 4 Avril

Le Président M. Harry ouvre la séance à 10 heures, entouré de M. Volton, Secrétaire général et de M. Ruet, ancien Président du Syndicat du Loiret, ainsi que des membres du bureau.

M. Harry félicite tout d'abord les collègues présents à cette réunion et dit sa satisfaction de la présence de M. Ruet qui se dévoua pendant de très nombreuses années, tant au point de vue départemental que national.

Puis il fait part à l'assemblée de la disparition brutale de notre Vice-Président départemental en la personne de M. Nonet, d'Autry-le-Châtel, dont les obsèques ont été célébrées au mois de janvier dernier en présence de plusieurs collègues dont notre Président M. Harry. Il rend hommage à ce collègue qui savait se dévouer pour le bien de tous et dont les conseils étaient toujours très appréciés et qui laisse un grand vide dans notre bureau départemental du Loiret. Puis à la demande de notre Président, tous les collègues se lèvent et une minute de silence est observée.

La séance reprend et M. Harry nous fait un large exposé sur la retraite vieillesse dont il est très au courant et indique que si plus tard nous voulons avoir une retraite qui puisse nous faire vivre dignement il faut cotiser pendant les années de travail ce qui évidemment est une charge supplémentaire, les cotisations devenant un peu plus importantes. Celle-ci assureront une vieillesse à l'abri du besoin puis nous parle de diverses questions de fiscalité et ensuite M. Ruet prend la parole pour féliciter M. Harry de son dévouement et dit qu'il avait bien mis en présentant M. Harry pour succéder à la tête du Loiret.

Les délégués, pour le congrès de Paris sont désignés en la personne de M. Proust, de St-Hilaire St-Mesmin ; de M. Soulas, de Traînou ; suppléant, M. Gidoïn, de Mareau-aux-Prés.

Ensuite, M. Volton prend la parole en disant qu'il est heureux de se trouver à Orléans mais pensait bien que la salle serait comble vu que tout le département du Loiret avait été convoqué.

Ces quelques heures consacrés à cette réunion auraient sûrement été vite rattrappées par ces collègues qui ne sont pas venus, par les enseignements et renseignements que l'on tire toujours de ce contact entre collègues. Puis M. Volton, à son tour, félicite M. Ruet de sa présence parmi nous et dit combien cet homme a été précieux pour le Syndicat national par les tarifs qu'il a fait autrefois et que son nom était connu de tous les collègues de France. Puis M. Volton nous fait un large exposé sur l'expansion économique de la France du changement de travail, surtout dans notre profession, du changement également du régime social et indique à tous les collègues présents les nouvelles charges qu'ils vont subir aussi bien en retraite vieillesse, indemnité décès, invalidité, couverture maladie, et nous invite tous à prendre un prix de l'heure normal en suivant le tarif et ainsi à subvenir aussi bien aux charges sociales en hausse que pour faire vivre dignement sa famille afin d'améliorer leur bien-être.

Puis notre Secrétaire général nous fait une démonstration de comptabilité, un vrai cours suivi très attentivement de tous et invite les collègues qui voudraient prendre des notions de comptabilité à venir le voir à Paris où il se ferait un plaisir de leur donner toutes explications utiles car aujourd'hui la comptabilité est une chose primordiale chez un artisan.

M. Volton répond à plusieurs questions posées par des collègues et la séance est levée à 13 heures. La plupart des collègues présents se retrouvent au déjeuner organisé au restaurant Bannier où règne la plus franche gaieté et la plus grande cordialité.

A l'issue du repas il a été décidé de se retrouver tous, accompagnés des dames, pour fêter la Saint-Eloi, le dimanche 1er décembre 1963, à Malesherbes où notre Vice-Président M. Poiget organisera un déjeuner en commun précédé d'une petite réunion.

Le Président HARRY.

Le Secrétaire FERRON.

COUTIL, LAINE, RESSORTS, TOILE JUTE, PLASTIQUE TRANSPARENT POUR HOUSSE, TOILE A BACHE, COTON, LIN

Avant d'acheter, demandez échantillon et prix :

**COOPERATIVE NATIONALE
des Selliers - Bourelliers - Litiers - Garnisseurs**

7, RUE GEORGES - LARDENNOIS, PARIS (19^e) Tél : BOL. 80-44

Renseignements interprofessionnels

Au sujet de l'équilibre financier de la Sécurité Sociale

Sur cette importante question de l'équilibre financier de la Sécurité Sociale, « Le Courrier de la Chambre de Commerce de Paris », sous la signature de M. G. DESBRIERE, publie l'article que nous reproduisons ci-après :

Dans la loi de finances pour 1963, le gouvernement a fait insérer une disposition intégrant dans les comptes de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale, les recettes et les dépenses du régime des salariés agricoles. C'est un déficit de l'ordre de 900 millions de francs qui doit ainsi être supporté par le régime général.

La Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris a vivement protesté contre ce procédé. L'excédent actuel du régime général, a-t-elle fait observer, n'est que passager : le nombre de bénéficiaires augmentera en effet jusqu'en 1966 dans des proportions plus fortes que celles de la population active, du fait notamment de l'accroissement du nombre des vieillards, de la prolongation de la scolarité et de l'évolution démographique.

D'autre part, le transfert décidé par la loi de finances contredit le principe de l'autonomie financière des régimes et des risques que le décret du 6 avril 1962 avait cependant réaffirmé.

Or, ce principe nous paraît essentiel. A de multiples reprises, la Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris est intervenue ces dernières années pour souligner les dangers que présente l'extension continue des dépenses de la Sécurité Sociale lorsqu'elle dépasse la progression du revenu national et qu'elle peut, de ce fait, porter préjudice à l'économie. L'ouverture du Marché Commun et la nécessité pour les entreprises françaises de maintenir des positions concurrentielles ne doivent pas faire sous-estimer ce risque.

Les pouvoirs publics semblent considérer comme inéluctable la croissance continue de certains postes de la Sécurité Sociale et ne pouvoir trouver pour tout remède que l'aggravation systématique des taux de cotisation ou la compensation entre les divers secteurs.

Ce qu'il faudrait, c'est chercher à adapter constamment les dépenses aux ressources. Le respect de cette règle de

bon sens, mais qui nous paraît la base d'une saine gestion, implique la séparation nette de chacun des risques couverts par la Sécurité Sociale, l'étude prévisionnelle de leur évolution, l'autonomie financière pour chacun d'eux.

Un certain nombre de mesures seraient, en outre, indispensables pour assurer, à l'intérieur des régimes, une adaptation stricte des dépenses aux ressources : transfert au budget de l'Etat des charges d'assistance actuellement supportées par la Sécurité Sociale, réforme des conseils d'administration, réduction du privilège dont bénéficie la Sécurité Sociale pour le recouvrement des cotisations, renforcement des conditions d'ouverture des droits aux prestations, aménagement enfin de certaines prestations et contrôle plus strict de leur distribution.

La préoccupation de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris est d'obtenir un équilibre financier vérifiable de la Sécurité Sociale et une gestion éliminant les risques d'abus. Ce faisant, elle estime servir les intérêts tant des salariés que des employeurs et donner la plus grande efficacité sociale à une institution dont l'utilité ne saurait être contestée.

Apprentis a charge

Un décret du 16 novembre 1962 a décidé que l'apprenti sera considéré comme enfant à charge tant que sa rémunération n'excèdera pas la base mensuelle des Allocations Familiales, c'est-à-dire 264,50 F.

Auparavant, l'apprenti était considéré à charge quand sa rémunération était inférieure à la moitié de cette base mensuelle. Par mesure de bienveillance, il était alors admis que pour la détermination de la rémunération les avantages en nature accordés à l'apprenti par son employeur n'étaient pas pris en considération.

En raison de la modification apportée par le décret, une circulaire du ministre du Travail a précisé que dorénavant l'évaluation des avantages devait être appliquée strictement, suivant les barèmes fixés pour l'application de la législation sur les Assurances Sociales. En conséquence, la valeur des avantages en nature devra être ajoutée à la rémunération en espèce perçue par l'apprenti pour déterminer si l'enfant ouvre droit au bénéfice des prestations familiales.

Par ailleurs, il est précisé que le paiement des prestations familiales devra être repris pour les apprentis qui n'auraient plus droit à ces prestations du fait que leur rémunération en espèces dépassait la moitié de la base mensuelle de calcul des prestations familiales et tant qu'ils rempliront, avant l'âge de 18 ans, les nouvelles conditions requises.

Bourelliers - Selliers - Litiers - Garnisseurs

VOTRE MAISON où vous trouverez tout ce dont vous pouvez avoir besoin
c'est la **COOPÉRATIVE DES BOURELLIERS**

Plus de 40 ans d'existence (créée en 1919)

Toute la quincaillerie, outillage — Toutes les toiles à bâches des grandes marques, toile à stores unie et rayée, toile de jute, toile de lieuses et batteuses, toile enduite toutes largeurs — Tous les coutils rayés et damassés, laines, kapok, crins et ressorts — Fils, ficelles, cordages, sangles, feutres — Tous les cuirs pour la sellerie et l'industrie, courroies — Articles pour chiens, d'écoliers, sacoches, gants, etc...

36, Rue René Boulanger - PARIS-X^e - BOT. : 25-95

LE FOYER ARTISANAL

Quelques bonnes recettes

● Gâteau basque

Préparation : 1 heure environ.
Cuisson : 25 minutes - thermostat 5.

Pour 10-12 personnes :

Noix dans leur coque : 750 grammes environ qui fourniront : cerneaux : 250 g - sucre en poudre : 250 g - farine : 100 g - œufs entiers : 4.

— *crème* : beurre : 50 g - jaune d'œuf : 1 - sucre : 150 g - noix décortiquées : 50 g.

— *glacage* : sucre glace : 150 grammes - rhum : 1 cuil. à soupe - extrait de café : 1 cuil. à café - quelques gouttes d'eau.

— *masque* : pâte d'amandes : 100 g - (ou chocolat : 50 g + beurre : 1 noix + sucre glace : 1 cuil.

Prix approximatif : 9 F 75.

**

Décortiquer les noix et les râper à la moulinette. D'autre part, travailler les jaunes d'œufs avec le sucre, ajouter les noix râpées, puis, en alternant, un peu de blancs d'œufs battus en neige, et ceci jusqu'à épuisement des denrées. Verser cette pâte, qui est très compacte, dans deux moules plats et carrés (soigneusement beurrés) - genre couvercles de boîtes à gâteau et faire cuire à four doux.

Ramollir le beurre de la crème. Lui incorporer le jaune d'œuf et le sucre. Travailler vigoureusement pour faire fondre le sucre et rendre la crème onctueuse. Ajouter enfin les noix également râpées.

Superposer les deux gâteaux en les fourrant de crème. Recouvrir d'un glacage très simple au café et au rhum : tamiser le sucre glace, commencer à délayer avec rhum et café, puis ajouter très peu d'eau si cela est nécessaire. Le glacage doit avoir la consistance d'une béchamel épaisse. Le verser au centre du gâteau, puis étaler avec une lame passée à l'eau bouillante. Laisser sécher.

Tailler un masque en forme de loup dans une feuille de papier blanc. Se servir de ce

patron pour découper une forme de pâte d'amandes qui, saupoudrée de sucre glace, sera posée au milieu du gâteau.

Ou encore : poser le patron de papier sur une tôle à pâtisserie. Faire fondre le chocolat dans deux cuillerées d'eau. Lui ajouter le beurre et le sucre glace tamisé. Étaler ce glacage sur le patron, laisser refroidir et décoller : le chocolat adhère parfaitement au papier et peut être déposé sur le gâteau.

● Fraises au champagne

Pour 6 personnes :

1 bouteille de champagne.

300 grammes de fraises.

75 grammes de sucre (ou plus, selon les goûts).

1 heure avant de servir, mettre dans un saladier, au réfrigérateur, les fraises à macérer dans le sucre et 1 verre de Champagne.

Au moment de servir, répartir les fruits dans les coupes ainsi que liquide dans lequel ils ont macéré. Remplir de Champagne.

● Fraises au citron

Pour 4 personnes :

500 grammes de fraises.

200 grammes de sucre.

2 citrons.

Laver et équeuter les fraises. Couper les plus grosses en morceaux.

Dans une coupe, mettre des couches alternées de fraises et de sucre.

Arroser avec le jus des deux citrons. Secouer sans écraser les fruits.

Mettre au frais une heure ou deux.

● Fraises à l'orange

Pour 4-5 personnes :

500 grammes de fraises.

3 oranges.

100 grammes de sucre.

1 verre à liqueur de liqueur d'orange.

Mettre les fraises dans une jatte, après les avoir lavées et épluchées.

Faire chauffer le jus de deux oranges avec le sucre pour dissoudre celui-ci.

Hors du feu, ajouter la liqueur d'orange.

Verser sur les fraises.

Décorer avec la troisième orange coupée en tranches.

Tenir au frais une heure ou deux.

● Fraises au vin

Pour 6 personnes :

500 grammes de fraises.

200 grammes de sucre en poudre.

1/2 bouteille de Bordeaux rouge.

1 orange.

1 verre à madère de Cognac.

Une heure à l'avance mettre dans un saladier le vin, le sucre, l'orange coupée en tranches, le cognac.

Ajouter une poignée de fraises lavées et coupées en morceaux.

Au moment de servir, ajouter le reste des fraises, après les avoir lavées, épluchées, et séchées dans un linge blanc ou un papier absorbant.

Pour

avoir frais buvez chaud

● Citronnade chaude

Pour 1 litre d'eau bouillante, 5 citrons coupés en tranches minces. Laissez infuser 24 heures. Après ce

laps de temps passez le mélange en exprimant bien tout le jus des citrons. Sucrez et réchauffez sans amener à ébullition.

Suite page 12

FABRIQUE DE STORES VENITIENS

à lames orientales. Système DURAFLEX. Lames ALUX spécial

Éts A. BERUSSEAU

Tél. 67

RISCLE

(GERS)

Remise aux revendeurs patentés - Documentation sur demande
RIDEAUX LANIERES PLASTIQUES

LE FOYER ARTISANAL

Suite de la page 11

Pour avoir frais..... buvez chaud.....

● Orangeade chaude

Comptez environ 5 oranges (sanguines de préférence) pour 1 litre d'eau bouillante. Mettez les fruits dans l'eau après les avoir coupés en tranches. Ajoutez le zeste d'un citron râpé. Préparez cette orangeade la veille pour qu'elle soit bien parfumée. Sucrez et au moment de servir, passez et réchauffez sans faire bouillir.

● Café tonique

Très reconstituant, ce café remplace avantageusement le classique lait de poule. Il est agréable à boire même en été et donne de l'énergie pour toute la journée : essayez !

Comptez une tasse de café noir et un jaune d'œuf par personne. Du sucre selon le goût. On commence par bien fouetter le jaune d'œuf avec le sucre en poudre, puis on ajoute un peu de café tiède et le reste très chaud tout en continuant à battre vigoureusement le mélange.

● Thé au citron

Dans du thé très léger, mélangez le jus de 2 citrons et quelques rondelles du fruit. Ajoutez le sucre et un tout petit filet de rhum. Servez chaud mais non bouillant.

● Thé à l'orange

Dans du thé léger, mettez le zeste d'une demi-orange, un clou de girofle, une petite pincée de cannelle, une gousse de vanille. Sucrez et laissez infuser au moins deux heures. Réchauffez au moment de servir, après avoir retiré la vanille, le clou de girofle et le zeste d'orange.

● Vin blanc chaud

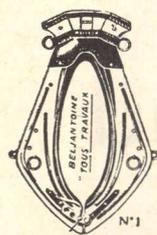
Choisissez un vin blanc léger assez sec. Faites chauffer avec du sucre et, sans attendre l'ébullition (au moment où une mousse blanche se forme sur le vin) versez sur des tranches de citron et une petite pincée de cannelle.

Et si vous tenez absolument à boire frais, essayez quelques gouttes de vinaigre dans un verre d'eau fraîche, c'est très rafraîchissant. Si vous avez des framboises dans votre jardin, faites du vinaigre de framboises (quelques gouttes dans un verre d'eau sont exquises). On fait macérer pendant 15 jours une demi-livre de framboises bien mûres dans un litre de vinaigre blanc. On filtre et on ajoute au mélange le double de son poids de sucre. Bouchez et employez comme vous le feriez d'un sirop.

A nos fidèles clients selliers LE BELJANTOINE

32, boulevard Jamin, REIMS (Marne) - Tél. 47-33-70

FORTE BAISSÉ SUR NOS CUIRS COLLIERS ET HARNACHEMENTS



Demandez notre nouveau tarif
Colliers & Harnais

Cuir fauve & chromé

Serviettes écoliers - Commerciales
Porte-Documents

Sacoques vélo - moto

FRANCO à partir
de 120 NF

Collier extensible:

50/55 56/60 60/66: 148 NF

Cuir fauve à partir
de 7,50 NF le kilo. } TARIF
Cuir chrome à partir } MENSUEL
de 8,50 NF le kilo.

Cordeau chrome 0,70 NF le cm -
Se fait en : 10 - 12 - 14 - 16 - 18 -
20 - 23.



Collier caoutchouc extra renforcé n° 1 et n° 5 : 120 NF

Licols fauve : 12 NF

Chrome : 13 NF

Artillerie : 13,50 NF

Harnais de limon, les 4 pièces

8 pouces 4,5 cm 140 NF

9 » 5 cm 150 NF

10 » 6 cm 170 NF

11 » 7 cm 190 NF

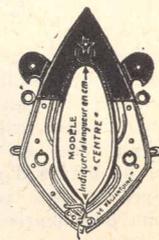
12 » 8 cm 205 NF

13 » 9 cm 220 NF

BOURRELIERS : Vendez nos articles
SELLERIE - MAROQUINERIE

PRIX SPECIAUX PAR QUANTITE

Toile bâche et fournitures



PETITES ANNONCES - PETITES ANNONCES

Articles pour Chiens

Muselières - Fouets
Laiesses - Colliers
Harnais

ARLAUD & SERRE

Maison fondée en 1890

15, rue du Terras
MARSEILLE

Tarif et catalogue
franco sur demande

SELLIERS POUR VOS HOUSSES

intérieures de voitures, prêtes à poser, adressez-vous à Colège spécialiste. Vous aurez des housses façon impeccable, dernière nouveauté. Vous aurez avantage sur PRIX et QUALITE. Toutes ces housses fabriquées en Plastique « CORDOUAL » fournies pour toutes marques.

CONSULTEZ
PAGET

(Fabricant)

4, quai Jeanne-d'Arc
CHINON (1.-et-L.)

Tél. : 1-46

COUTILS
ciseaux et
dagues

MATELAS
SOMMIERS
BONY

COUVERTURES
BONY

Etablissements
Y. Boniface

BANDES NEUVES
"STALANQUE"
STORES

FOURNITURES
GÉNÉRALES
de LITERIE

FICELLES
CORDAGES



Direction Commerciale :
13, Rue Bérard, LE MANS

Courroies caoutchouc

et bandes transporteuses
d'occasion, état neuf...
(stock important). Cour-
roies cuir de réemploi.
Coupons toile plastifiée simili
Prix spéciaux pour
Revendeurs

LANHAM

le spécialiste de l'occasion
96 bis, r. de la Tombe Issoire
Paris (14^e) - Métro : Alésia
Tél. GOBellins 85-68

VENTES DE FONDS

Vends bon fonds sellerie-
bourrellerie, très beau loge-
ment, jardin, dépendances, en-
viron 5 à 6.000 F avec facilités
de paiement. — S'adresser
M. GAUTRON Charles, 41,
Grande Rue, à ST-CHERON
(S.-et-O.).

A céder atelier artisanal ban-
nes stores, literie, ameublement,
garniture automobile, région
Sud-Ouest.

A VENDRE banlieue Ouest
pour raison âge : Maroquinerie
Voyage, Parapluies, Gants -
Grande boutique - petit loge-
ment - Bail neuf. — S'adresser
au journal N° 8916 qui trans-
mettra.

A VENDRE magasin chaus-
sures bien situé Paris (20^e). -
Tél. : MEN. 18-90.

A vendre dans ville Yonne,
fonds sellerie-bourrellerie (ma-
roquinerie possible), literie-
garniture - UNITED. Affaire sé-
rieuse, bonnes conditions. —
S'adresser au Syndicat N° 168
qui transmettra.

MATERIEL

A vendre machine SAUTE-
RELLE pour couvre-pieds et
édredons. Ferais la mise au
courant. — S'adresser au Syn-
dicat N° 170 qui transmettra.

Achèterais machine UNITED
N° 6 avec moteur. — S'adres-
ser Ets Henri SEMELI, à PE-
ZENAS (Hérault).

RECHERCHE petit cheval
d'étable. — Ecr. Jal N° 8922
qui transmettra.

MARCHANDISES

Pour literie, stores, etc., FIL
EXTRA écriu lin retors N° 25
en 3 fils, rolls. Prix TRES IN-
TERESSANT. — Ecr. au jour-
nal n° 8920 qui transmettra.

OFFRES D'EMPLOI

DEMANDE ouvrier sellier-
garnisseur qualifié. — S'adres-
ser à M. MAURICE, 71, fb
Bannier, ORLEANS.

On demande : 1 ouvrier
connaissant travaux garniture
automobile - Travail assuré -
Logement disponible. — S'adres-
ser : Sté GUTEL-HUBIN et
Fils, 10, rue Général-Leclerc,
MEAUX (Seine-et-Marne).

DEMANDE bon ouvrier sel-
lier, tapissier, storiste, capable
de remplacer le patron - Bien
rémunéré. — Ecr. avec réfé-
rences : ROBIN, 8, rue du
Palais-de-Justice, MELUN (S.-
et-M.).

EROP S.A., nouvelle fabrique de sièges, construction ré-
cente, fabrication moderne, cherche de suite : TAPIS-
SIERS, SELLERS, GARNISSEURS, MAIN-D'OEUVRE
SPECIALISEE des deux sexes. — Possibilités de logement.
— S'adresser au Bureau, Allée de Cumières, à EPERNAY
(Marne)

ETABLISSEMENTS BRUN,
11, rue Montlosier, à CLER-
MONT-FERRAND (P.-de-D.),
recherchent magasiniers déga-
gés obligations militaires, et li-
bres de suite - connaissant si
possible la bourrellerie ou li-
terie. — Ecr. avec références.

Cherche ouvrier sellier-tapis-
sier - URGENT. — S'adresser
à Maison CHAU, 13, Grande-
Rue, à NOGENT-LE-ROI (E.-et-
L.). Téléphone : 180.

DEMANDE de suite, jeune
ouvrier sérieux pour apprendre
fabrication et pose stores. — A.
BERUSSEAU, RISCLE (Gers).

LE CARNET DU MOIS

LE DECES DE Mme GUTEL

Nous avons la douleur de
vous faire part du décès de
Mme GUTEL, épouse de notre
Président du Syndicat National,
décédée subitement le 7 avril
dernier.

Les obsèques ont été célé-
brées le mercredi 10 avril en

la basilique - cathédrale de
Meaux.

Une assistance très nombreu-
se avait voulu rendre un der-
nier hommage à Mme GUTEL
dont le char mortuaire dispa-
rait, saut sous des monceaux de
fleurs. Tous ceux qui ont ap-

(suite page 14)

Edité par les Publications Charles VINCENT
36, rue Debelleye - Paris (3^e)

— Le Président d'Honneur : Pierre LUCIUS —
Le Président-Directeur général : Philippe HORDE

Société Parisienne d'Impressions - 4, rue Saulnier, Paris (9^e)

Fournitures Générales et Installations de POMPES FUNÈBRES

Garnitures complètes pour corbillards attelés
et automobiles

Draps mortuaires — Portails — Chapelles ardentes

Galleries, Feuilles d'angles
zinc, Ecussons, Lettres
brodées, Panaches, Capa-
raçons, Camails, Echarpes
pour chevaux

Costumes pour cochers et
porteurs, Draps, Galons,
Franges, et tous articles
pour confection

René ARAGON

Maison fondée en 1869 - Fournisseur de l'Assistance Publique
et Hôpitaux de la Ville de Paris

20, rue Bonaparte, PARIS (6^e) - Tél. : DANton 56-79
Echantillons franco — Devis sur demande

RABIER

CONSTRUCTEUR

13, imp. Carrière-Mainquet
ROQ. 28-34 - PARIS (11^e)

CARDEUSES

Tous modèles
à main et à tambour
Aspiration Garantie
pour cardages
des réfections
Cardeuses spéciales

SOCIETE ANONYME
" LA COURROIE COSIFA "

FABRICANTS

90, rue de la Folie-Méricourt, PARIS (XI^e)

Métro: République OBERkampf 40-71

- VOUS FABRIQUERA toutes courroies SANS FIN en cuir et ses courroies sans fin en matière spéciale, ABSOLUMENT INEXTENSIBLES.
- VOUS EXPEDIERA immédiatement toutes longueurs de courroies en cuir et caoutchouc, Agrafes, Adhésifs liquides et solides, lanières parcheminées, courroies trapézoïdales, Poulies, etc., etc.

PRIX ACTUELS NETS, Départ Paris

	CUIR		CAOUTCHOUC			
			3 pl.	4 pl.	5 pl.	6 pl.
20 mm de large, le m.	2,15	1,69	2,00			
25 » » »	2,64	2,35	2,59			
30 » » »	3,17	2,65	3,05			
35 » » »	3,70	3,16	3,53			
40 » » »	4,22	3,38	4,00			
45 » » »	5,05	3,67	4,52			
50 » » »	5,61	4,04	5,18	6,33		
60 » » »	7,13	4,67	6,10	7,53	9,03	
70 » » »	8,31	5,58	7,06	8,75	10,22	
80 » » »	10,56	6,10	7,98	9,92	11,66	
90 » » »	11,88	6,80	9,04	11,03	13,10	
100 » » »	13,20	7,50	9,81	12,11	14,40	
110 » » »	16,00		10,84	13,15	15,74	
120 » » »	19,00		11,65	15,11	17,09	
130 » » »	20,60			15,40	18,13	
140 » » »	22,18			16,65	19,81	
150 » » »	25,74			18,67	21,06	
180 » » »	30,90			22,06	26,20	
200 » » »	31,68			24,22	28,80	

Remise exceptionnelle de 10 % sur rouleaux Caoutchouc de 30 m. et plus.

QUALITÉ ET PRIX

CARDEUSES

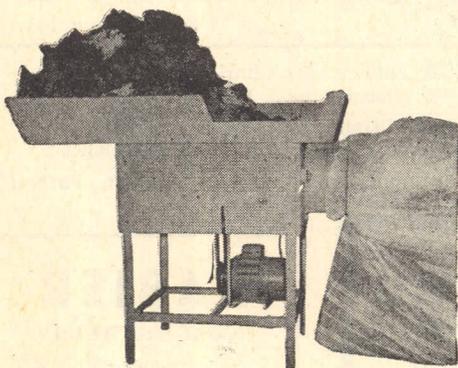
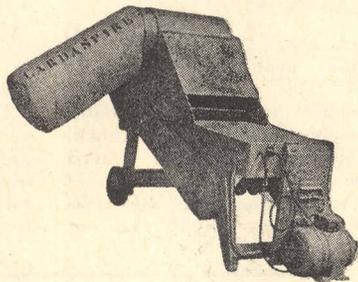
CARDASPIRE

Ne coupe pas la laine

La seule cardeuse à balancier avec moteur aspirateur et rayon anti-mites — désinfectant —

SE DEPLACE FACILEMENT

70 kg. à l'heure



CARDEPULSE

— Tous les cardages fins avec ensachage simultané

- Grattage
- Bourres
- Flocons de laine
- Kapok et plumes

100 kg. à l'heure

CARDEPULSE

garnit les édretons en duvets, oreillers et traversins

Les deux machines se montent en combiné

Fonctionnent sur courant lumière 110-220 - Moteur 0,75 et sans fixation au sol

Facilités de paiement

Marques déposées - Brevetées S.G.D.G.

Tous renseignements :

CARDASPIRE - 300, route de Paris, GOND-PONTOUVRE (Charente)

LE CARNET DU MOIS

(Suite de la page 13.)

proché Mme GUTEL ont pu apprécier son grand cœur, son calme, sa douceur. C'était une compagne dévouée auprès de M. GUTEL, qui l'encourageait à travailler pour le bien-être des artisans. Les services rendus par le travail de M. GUTEL étaient un peu ceux de Mme GUTEL.

C'est une perte irréparable pour M. GUTEL et pour nos artisans en général.

Que M. GUTEL, ainsi que sa famille, trouvent ici toute notre sympathie et nos plus sincères condoléances.

— Décès de Mme NOULIN, à l'âge de 67 ans, épouse de notre collègue Maurice NOULIN, sellier à Suèvres (Loir-et-Cher).

Mariages

C'est avec plaisir que nous apprenons le mariage de M. Roland RAQUE avec Mlle Gisèle THERET.

La cérémonie religieuse a eu lieu en l'église Saint-Christophe de Châteauroux le 20 avril 1963 à 15 heures.

Rappelons que Mlle Gisèle THERET est la fille de M. Alphonse THERET, très dévoué trésorier adjoint du Syndicat des Bourreliers-Selliers de l'Indre, syndicaliste fervent de toujours.

Nos vives félicitations aux parents et, aux nouveaux époux, nous présentons nos meilleurs vœux de santé, bonheur et prospérité.

**

Nous avons le plaisir de vous informer du mariage de Mlle Jeannine POPADYCZ, institutrice libre, avec M. René TALLEU, bourrelier à Varhem (Nord).

Le Syndicat du Nord et le Syndicat National adressent leurs meilleurs vœux de bonheur aux jeunes époux.

- Décès -
 Nous avons le pénible devoir de vous faire part des décès suivants :

— M. ROUSSEAU Paul, à Astille (Mayenne).

— M. JUMIER, ancien Président de la Section de Sens, survenu le 8-3-1963 dans sa 91^e année, à Sens.

— M. HAYOT Fernand, le 3-4-1963, dans sa 59^e année, à Aulnay-la-Rivière (Loiret).

— M. VALEMBRAS, du Merlerault (Orne), à l'âge de 66 ans ;

— M. LOUEE Ernest, du Merlerault (Orne), à l'âge de 80 ans.

— Mme CASSEGRAIN, à Terminiers (E.-et-L.).

Les Syndicats Départementaux et le Syndicat National adressent leurs condoléances émues aux familles éprouvées.

**

Le Syndicat du département du Loiret a la douleur de vous faire part du décès de M. Ernest HARRY, de Pannes (Loiret), ancien sellier-bourrelier, survenu à l'âge de 87 ans.

M. Ernest HARRY était le père de M. Raymond HARRY, notre très dévoué Président du Syndicat du Loiret.

À sa famille éprouvée, le Syndicat du Loiret et le Syndicat National adressent leurs sincères condoléances.

**NOTRE
 PROCHAIN
 NUMÉRO
 PARAITRA
 dans**

**la 1^{ère} QUINZAINE
 de JUIN**

ÉVALUATION DES AVANTAGES EN NATURE

soumis à cotisation

de la Sécurité Sociale

Pour les travailleurs salariés et assimilés auxquels l'employeur fournit la nourriture en totalité ou en partie, la valeur de la nourriture est déterminée conformément aux stipulations de la convention collective ou de l'accord applicable à l'activité professionnelle considérée.

A défaut d'une telle convention ou d'un tel accord, la nourriture est évaluée forfaitairement à :

— par journée : 2 fois le S.M.I.G. dans la localité considérée ; soit 3,6120 F pour la première zone de la région parisienne (zone d'abattement zéro) ;

— pour un seul repas : 1 fois le S.M.I.G. dans la localité considérée ; soit 1,8060 F pour la première zone de la région parisienne (zone d'abattement zéro).

Pour les travailleurs salariés et assimilés de la première zone de la région parisienne (zone sans abattement) auxquels l'employeur fournit le logement, cet avantage est évalué forfaitairement, à défaut de stipulations expresses de la convention collective, ou de l'accord applicable à l'activité professionnelle considérée, à :

— 5 F par semaine ;

— 20 F par mois ;

— 60 F par trimestre.

Pour les zones de salaire autres que la première zone de la région parisienne, les avantages en nature (nourriture et logement) sont fixés comme suit à partir du 1^{er} janvier 1963 :

TAUX du pourcentage d'abattement effectif de zone de salaires	NOURRITURE		LOGEMENT		
	1 repas F	2 repas F	Semaine F	Mois F	Trimestre F
0	1,8060	3,6120	5	20	60
0,44	1,7981	3,5961	4,9780	19,912	59,736
2,22	1,7659	3,5318	4,8890	19,556	58,668
3,11	1,7498	3,4997	4,8445	19,378	58,134
3,56	1,7417	3,4834	4,8220	19,288	57,864
4	1,7338	3,4675	4,80	19,20	57,60
5	1,7157	3,4314	4,75	19	57
6	1,6976	3,3953	4,70	18,80	56,40

Les évaluations prévues ci-dessus (nourriture, logement) constituent des évaluations minimales qui peuvent être

remplacées par des chiffres supérieurs d'un commun accord entre les travailleurs et leurs employeurs.



- UN CARDAGE PARFAIT
- UN TRIPLE DEPOUSSIERAGE
- UN RENDEMENT ELEVE
- UNE MACHINE SURE
- UN TRAVAIL GARANTI SANS POUSSIERE

tels sont les avantages qui font préférer

La Reine des Machines à Carder

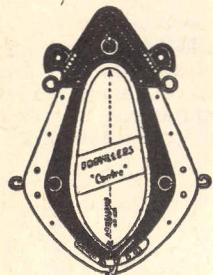
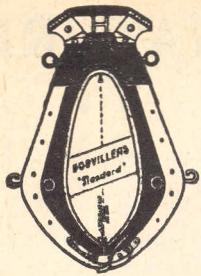
(ELBA) DISCARDE

La Cardeuse-Dépoussiéreuse idéale

de tous les matelassiers

Documentation sur demande

Ets LAINIMEX, 9, rue des Finances, MAZAMET (Tarn)



Extensible sur demande

Des milliers de selliers représentent le



COLLIER DORVILLERS

HIRSON - AISNE

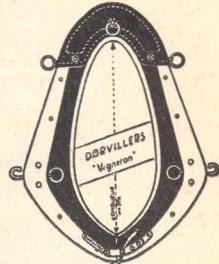
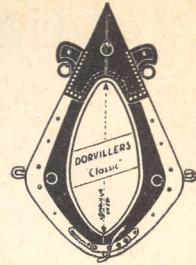
Tél. 204

“ Au service des Selliers ”

SELLIERS | Demandez nos nouveaux catalogues et tarifs :

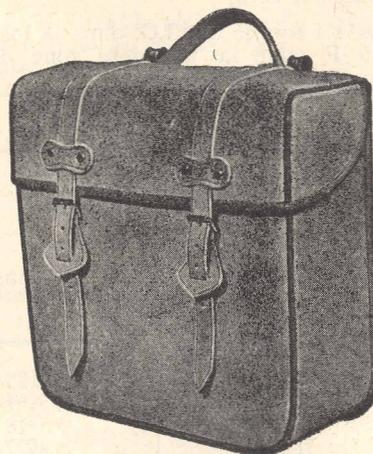
- COLLIERS ET HARNAIS
- BACHES « BALAPLUIE »

- Serviettes et Sacoches « Dorvil »
 - Cuirs - Toiles - Coutils « Dortex »
- Franco de port à partir de 200 NF.



Extensible sur demande

SERVIETTES
Porte-documents
“ **DORVIL** ”
(marque déposée)
Séries : Ecolier,
Affaires,
Luxe,
Grand Luxe.



SACOCHE
(vélos, cyclos, motos)
“ **DORVIL** ”
(Marque déposée)
en Tissus Vinyl
et cuirs sélectionnés
Les plus solides
grâce à l'armature
« **DORVIL** »

FONDÉS EN 1820

par Alexandre TAVERNIER

les

E^{TS} TAVERNIER

fabriquent dans leur nouvelle usine de Blendecques

LES MEILLEURS CUIRS CHROMÉS

Cuirs pour bourrellerie - Cuirs pour articles de protection - Cuirs pour sanglons, etc...

Les cuirs TAVERNIER sont reconnaissables à leurs marques :



Ils sont en vente chez les fournisseurs pour Bourrellerie

LE MONITEUR DE LA SELLERIE
86. RUE DEBELLEME - PARIS - 3^E
DISPENSÉ DU TIMBRAGE

Monsieur-02-09-91

MILLION Eugène

02-15-130-01

Bourelrier Sellier .

14, Place de la République

FERE EN TARDENOIS

Aisne